

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 —
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 10 juin).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — — soir, —
4 — 13 — — express.
7 — 22 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — omnibus.
4 — 44 — — soir, —
10 — 30 — — express-poste.
Letrain d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, Libraires.

Chronique Politique.

PRUSSE ET AMÉRIQUE.

Les journaux allemands sont curieux à lire aujourd'hui. Ils se plaignent amèrement du général américain Sheridan qui, depuis son retour à New-York, ne dissimule pas le peu de sympathie que lui inspire l'Allemagne, ses idées et les hommes qui représentent la politique du nouvel empire. Le général Sheridan dit et affirme tout haut, ce qui n'est plus contestable pour personne d'ailleurs, que M. de Bismarck a provoqué la guerre de 1870, et que les armées allemandes se sont comportées en France comme des vandales.

Par contre, les feuilles allemandes sont pleines d'aménités à l'adresse de M. Washburne, ministre d'Amérique à Paris.

M. Thiers s'occupe beaucoup des divers systèmes relatifs à l'organisation de l'armée. Il n'est pas aussi obstinément attaché qu'on le dit à la législation de 1832, et, tout en redoutant des innovations aventureuses, il comprend la nécessité d'une sérieuse réforme. Il vint d'écrire, paraît-il, au lieutenant-général belge Chazal, qui lui avait envoyé le discours prononcé par lui devant la commission de réorganisation militaire en Belgique et l'article de la *Belgique militaire*. M. Thiers, dans la lettre qu'il adresse au lieutenant-général Chazal, assure celui-ci qu'il revient à l'idée de la suppression du remplacement. On sait qu'en 1849, c'est M. Thiers qui a combattu le projet relatif à la suppression du remplacement militaire. Cette suppression était, au contraire, une des idées du général Cavaignac.

Les journaux de Lyon annoncent que le conseil municipal vient, sous la menace d'une banqueroute certaine, de rétablir l'octroi que les complaisances électorales de la municipalité avaient supprimé. La leçon est éclatante; saura-t-on la comprendre? On ajoute que le gouvernement accorde deux millions à la ville pour subvenir aux premières nécessités du moment.

Trois délégués du conseil municipal de Lyon : MM. Héron, Barodet et Valier, viennent d'arriver à Versailles.

Espérons que les choses ont été exagérées, et que nous n'aurons pas à enregistrer un malheur de plus.

On a vu avec quelle ardeur et quelles épithètes les organes de la République prétendue modérée ont décrié les crimes de la Commune et sa rage de destruction des monuments qui faisaient partie des gloires de la France. Le *Siècle*, surtout, s'est signalé dans ce torrent d'énergiques réprobations.

Or, pour montrer combien sont sincères les journaux qui feignent de ne voir de salut pour notre pays que dans la République, et qui osent affirmer que les horreurs dont Paris a été le théâtre seraient impossibles si nous adoptions cette forme de gouvernement, nous empruntons au *Figaro* les extraits suivants du *Siècle* :

14 avril. — « La Commune vient de décréter la démolition de la colonne... Est-ce réalisable? Oui. Seulement, qu'on se dépêche. — H. Cernuschi. »

5 mai. — « Pourquoi affecter du mépris pour la Commune qui lutte avec tant de courage?... Pourquoi dire que le Comité de salut public indignera tout le monde?... Que veut dire cela? — H. Cernuschi. »

12 mai. — « Paris pris, Paris désarmé, c'est l'idée républicaine abattue!... — E. Tenot. »

« Paris et Versailles ont commis de grandes fautes. Entre les deux nous ne penchons pas. — G. Chaudey. »

Quelle admirable bonne foi!

Et nunc erudimini.....

Le pasteur Coquerel, ministre rétribué d'un culte prétendu chrétien, et qui pourtant ne croit pas au Christ, avait, dans une lettre rendue publique, stigmatisé les assassins des prêtres à Paris. Dans sa profession de foi aux électeurs, il se livre aux plus furieuses déclamations contre la Papauté et le Jésuitisme: recommandation près des communeux, et admirable jeu de bascule!

UN MYSTÈRE.

Le conseil municipal de Lyon se meut au milieu d'étranges mystères.

On annonce un jour que cette haute assemblée aurait résolu de rétablir l'octroi, parce que, paraît-il, la ville serait fort à court d'argent, et qu'il faut en trouver, coûte que coûte, n'importe où, n'importe comment.

Aussitôt paraît dans plusieurs journaux une note signée du citoyen Favier, qui rappelle impérieusement aux citoyens conseillers les engagements pris par eux et qui les invite à les tenir.

Que se passe-t-il à la suite de cette note? Quel effet cet avertissement produit-il sur nos édiles? On ne sait; mais un rapport du conseil paraît, qui discute la question de savoir si les conseillers doivent donner leur démission et si l'on doit rétablir l'octroi.

Aussitôt, voici venir une nouvelle note du même citoyen Favier, qui paraît dans les mêmes journaux, et qui déclare, sur le même ton sibyllin, que la précédente note « n'impliquait pas l'idée ou l'intention de porter le conseil à démissionner; » qu'au contraire « tous les groupes composant le comité central sont d'avis que le conseil municipal reste à son poste et fasse son possible pour se tenir dans les limites du programme auquel il a adhéré. »

A la suite de cette seconde note du citoyen Favier, nous voyons le conseil municipal rester à son poste docilement. Fait-il en même temps « son possible pour se tenir dans les limites du programme auquel il a adhéré, » comme s'exprime le citoyen Favier? Nous ne le savons point; mais nous voyons que, dans sa dernière séance, le conseil municipal, pressé par la faim, rétablit l'octroi d'une certaine façon, détournée, honteuse, un peu empruntée.

Mais voici venir le bouquet de la fête. Il paraît que, avant d'agir, les citoyens conseillers municipaux de Lyon doivent demander une autorisa-

tion au « comité central » de la rue Grôlée, ou du moins qu'ils ont des comptes sérieux à rendre à ce haut tribunal.

Un de ces conseillers s'en est allé comparaître devant ledit comité central, expliquant, dans une lettre, au nom du conseil, que les élus ont reçu le mandat impératif de ne pas rétablir l'octroi, qu'il s'agit maintenant ou de se retirer, ce qui ferait arriver aux affaires une commission municipale, ou de rétablir l'octroi; que par conséquent les conseillers, par l'organe du citoyen Crestin, prient le comité central de vouloir bien les relever de leur engagement, c'est-à-dire de les autoriser à rétablir l'octroi.

Ce qui a été fait incontinent et fort gracieusement.

Or, le citoyen Favier, auteur des notes susmentionnées, est le président du comité central qui, ni plus ni moins que saint Pierre en personne, a le pouvoir de lier et de délier—du moins en ce qui concerne les conseillers municipaux de Lyon.

Nous nous demandons maintenant ce que viennent faire au milieu des délibérations du conseil municipal ce comité dit central et ce citoyen Favier, président de ce comité? Quelle est l'influence magique et mystérieuse que ces pouvoirs exercent sur les élus de la ville de Lyon? En vertu de quel pacte ceux-ci ont-ils à rendre compte à ces citoyens de ce qu'ils font, à leur demander des permissions d'agir ou de ne pas agir, à solliciter d'eux une parole qui les dégage et les rend à la liberté de leurs mouvements?

Un auteur ancien rapporte que jadis la Grèce commandait au monde, Athènes à la Grèce, Thémistocle à Athènes, sa femme à Thémistocle, et son petit enfant à la femme de Thémistocle. C'est à peu près la même histoire à Lyon: la ville obéit au conseil municipal; le conseil municipal au comité central; le comité central au citoyen Favier; ce qui fait que les électeurs qui ont cru nommer maire de Lyon M. Hénon, et conseillers les 36 citoyens dont les noms figurent en tête des procès-verbaux se sont grossièrement trompés, puisque les vrais conseillers sont les membres du comité central, et le véritable maire le citoyen Favier, lesquels ont simplement, et dans une pensée d'humilité démocratique, délégué, pour le moment, leurs pouvoirs à MM. les conseillers actuels.

Cela peut s'appeler un mystère municipal.

(Journal de Lyon.)

M. TOLAIN.

La *Vérité* a publié sur M. Tolain quelques détails biographiques qui offrent de l'intérêt :

M. Tolain est né en 1828, et a commencé fort jeune l'apprentissage de son état de ciseleur. En 1861, il a été nommé secrétaire-adjoint de la commission ouvrière pour l'exposition de Londres, et en 1863, année où il se présenta à la députation comme candidat ouvrier, il a été l'un des signataires du manifeste des soixante.

L'année suivante, il fut un de ceux qui jetèrent les bases de l'Association internationale des travailleurs au meeting de St-Martin's Hall à Londres; et il fut délégué aux divers congrès qui se tinrent à Genève, à Lausanne, à Bruxelles et à Bâle. En 1868, il fut condamné avec plusieurs de

ses coassociés pour délit d'association illicite, par le tribunal de police correctionnelle.

Après avoir collaboré au *Courrier français* que venait de fonder M. Vermoral, il entra comme employé chargé de la correspondance chez un grand industriel parisien.

Il fut de nouveau poursuivi pour l'Internationale en 1870, mais les événements du 4 septembre empêchèrent le procès d'avoir cours; nommé adjoint au onzième arrondissement après le 31 octobre, il a été en dernier lieu nommé représentant du département de la Seine et a voté contre les préliminaires du traité de paix.

Depuis quelques années, une scission s'est opérée parmi les membres de l'Internationale. Les uns s'occupent plus de politique active que des véritables intérêts des travailleurs, et appartiennent en économie à l'école communiste; ce sont les plus nombreux. Les autres, presque indifférents sur la forme gouvernementale, s'occupent surtout de la question sociale, et acceptent, pour la plupart, les doctrines économiques de Proudhon, sensiblement modifiées; M. Tolain appartient à ce dernier groupe.

Pour les articles non signés P. GODET.

Faits Divers.

Des ordres ont été donnés à la remonte de Caen, afin qu'elle se procurât des chevaux nécessaires à la réorganisation de l'artillerie. L'effectif de cette arme d'élite va être porté de vingt-quatre à quarante régiments.

En même temps, l'uniforme des officiers serait complètement changé; le rouge disparaîtrait en grande partie. Les deux bandes du pantalon seraient remplacées par une simple bande d'or. Quoi qu'on puisse penser, au premier abord, de cette transformation, elle réaliserait, paraît-il, une économie notable: en effet, chaque pantalon use plusieurs bandes rouges, tandis qu'une bande d'or peut user plusieurs pantalons. Le projet n'est encore qu'à l'étude, mais il recevra bientôt une solution dans ce sens.

— Les Prussiens, dont personne ne voulait entendre parler après la capitulation, font peu à peu leur réapparition à la Bourse, et personne ne s'en émeut.

On nous cite, entre autres, un changeur de Paris, qui, expulsé honteusement il y a trois mois, après avoir été reconnu par un capitaine de mobiles, prisonnier, pour avoir servi de recéleur à Saint-Germain, pendant l'occupation, vient de reprendre tranquillement sa place à la coulisse, où il trouve, comme par le passé, des clients qui lui confient des ordres.

Décidément les financiers ont la mémoire courte.

— On annonce l'arrestation de M. Baraguet, président de la Société typographique parisienne.

— Veut-on savoir combien les cinq milliards d'indemnité à compter à la Prusse, imposent par tête aux 37 millions d'habitants que renferme la France?

Cette somme devant être payée en rente 6 0/0, il en résulte pour chaque habitant une charge de 8 fr. 40 par an, soit 2 1/2 centimes par jour.

On voit que, grâce au jeu habile de l'économie financière, la charge individuelle est en somme relativement minime, eu égard au gros chiffre de l'indemnité à payer.

— Sait-on à quel chiffre s'élèvent les réparations reconnues indispensables pour remettre en état nos routes nationales et départementales, rendues impraticables par les dégâts de la guerre? 50 millions! Et dans ce chiffre les chemins de grande communication et les routes départementales entrent pour plus de 19 millions.

83 ponts à péage ont été détruits ou détériorés. Tous ne l'ont pas été par l'ennemi. Quelques-uns ont été sacrifiés par les autorités françaises aux nécessités de la défense nationale.

La commission chargée d'éclairer l'Assemblée sur l'état des vicinalités a été d'avis d'admettre l'intervention du Conseil général dans la répartition des allocations provenant du budget de l'Etat et affectées aux routes nationales. Elle pense aussi qu'il serait bon de réduire la largeur de toutes les routes par la création de trottoirs plantés d'arbres d'essences appropriées au sol.

— On a arrêté, à Paris, dans un garni de la rue Campagne-Première, l'ex-secrétaire général du club de Nicolas-des-Champs. C'est un nommé Paysant, qui s'était fait remarquer audit club par la violence de ses motions, dignes, la plupart, d'un évadé de Charente. C'est ainsi que, dans la séance du 30 avril, il proposa le rétablissement de la loi des suspects sur *preuves morales*. Il demandait également que l'on fusillât tout citoyen qui refuserait de servir la Commune les armes à la main.

Ledit Paysant avait fondé un journalicule rouge : le *Bulletin communal*, organe des clubs, destiné à recueillir toutes ces monstrueuses insanités.

Le clubiste Paysant n'a fait aucune résistance aux agents qui l'ont arrêté. Il s'est contenté de murmurer :

« Notre tour reviendra. »

— Une nouvelle battue, opérée dans le Bas-Montrouge par les infatigables limiers de la police, a amené une découverte des plus importantes.

Il s'agit de dix-sept appareils connus sous le nom d'*Extincteurs-Briet*, ayant la forme d'une hotte en ferblanc recouverte de drap, et à laquelle est adaptée une *pipe* d'arrosage d'un jet très-puissant.

Cet appareil, que le pompier porte sur son dos, à l'aide de bretelles, doit contenir un liquide incolore, solution chimique dont l'effet — supposé, du moins — est d'éteindre en très-peu d'instants le foyer d'incendie le plus violent.

Or, ceux que l'on a trouvés chez le citoyen Paly, dit Laboite, ex-compositeur de l'imprimerie Migne, étaient remplis de pétrole et d'esprit de vin, et, par conséquent, peu conformes aux fins de l'inventeur.

Paly-Laboite, signalé comme mouchard de la Commune et auteur, en cette qualité, de bon nombre d'arrestations arbitraires, a essayé de résister aux agents en s'armant d'un revolver; mais, terrassé aussitôt par trois vigoureux gendarmes et désarmé, il a été conduit, sous une escorte de chasseurs de Vincennes, à la préfecture de police, en attendant son transfert à Versailles.

On a saisi, en outre, dans la chambre de cet honorable personnage, 6 kil. de nitro-glycérine, un fusil chassepot et 30 paquets de cartouches.

Le tout a été soigneusement envoyé à bonne adresse, comme pièces de conviction.

— On ne saurait se figurer la diversité des objets saisis chez les communeux.

Les magasins de la préfecture sont encombrés de sabres vieux et neufs, sacs, pendules, portefeuilles, trousse de major, balances, timbres mobiles, bonbonnes, armes de luxe, porte-monnaies, bottes à l'écuylère, selles de cheval, etc. — Mais ce que l'on remarque de plus étonnant, c'est le nombre de papiers touchant les affaires civiles et militaires de la Commune.

— Le prince Pierre Bonaparte est à Paris. Il a été rencontré par plusieurs personnes, dans le bois de Boulogne.

Le petit-fils de Lucien marchait péniblement, appuyé sur le bras d'un domestique en bourgeois.

Il paraît avoir vieilli de dix ans, et sa forte barbe est presque blanche.

Nous croyons savoir que Pierre Bonaparte ne s'est rendu à Auteuil que pour y constater *de visu* les dégâts causés à sa propriété par le pillage communaliste et par les incidents de la guerre civile. Il a été, paraît-il, fort surpris du peu relatif que les derniers événements lui ont fait perdre.

La cave seule est complètement dévastée.

Le prince repartira cette semaine pour les Ardennes luxembourgeoises, où il compte s'installer définitivement avec sa femme et ses enfants.

La villa d'Auteuil doit être vendue avec ce qui reste de mobilier.

— Il paraît qu'à Metz, des duels fréquents ont lieu tous les jours entre des Messins et des officiers allemands.

Un officier supérieur d'artillerie bavaroise, nommé Oberfold, a été grièvement blessé, vendredi, par un habitant de la ville qu'il avait insulté au café.

Ce dernier a été immédiatement arrêté et va passer en jugement.

Un procédé de civilisation prussienne : l'autorité empêche la réouverture du Grand-Théâtre de Metz, parce que les artistes qui veulent y donner des représentations sont Français. Une troupe allemande a essayé d'y jouer, mais sa tentative est restée infructueuse, tuée par l'indifférence générale.

Un cafetier a été condamné à 40 thalers d'amende pour avoir refusé de s'abonner à un journal allemand.

— Rochefort, père du célèbre agitateur dont le procès s'instruit en ce moment à Versailles, est mort au mois d'avril dernier aussi oublié que l'auteur de la *Lanterne* l'est peu.

Rochefort père, l'un des doyens de la société des auteurs dramatiques, occupa une place très-brillante au théâtre pendant vingt-cinq années consécutives.

Rochefort père était né *marquis de Luçay*, mais il fit toujours bon marché de sa noblesse, et en cela, son pamphlétaire de fils l'a toujours imité.

Rochefort père signa ses premières pièces de l'humble prénom d'*Edmond*, prénom qui n'était pas même le sien.

Son plus grand succès fut : *Jocko ou le Singe du Brésil*, que jouait, il n'y a pas encore bien longtemps, le mime Ratel et qui avait été élucubrée pour le célèbre *Mazurier*. Tout Paris, toute la Province et même l'Etranger voulurent applaudir cette pièce qui, pour être en deux actes, n'en atteignit pas moins le chiffre fabuleux de dix huit cents à deux mille représentations.

Rochefort père fit aussi : *Gribouille, la Foire Saint-Laurent, le For-l'Evêque, le Cabaret de la Pomme-de-Pin, Pages et Poissardes, la Mère Saint-Martin*, etc., etc. Il écrivit, il y a dix ans, les *Mémoires d'un vaudevilliste*, charmant et spirituel volume où il est beaucoup plus parlé de : *Mazerès, Duval, Scribe, Soulié, d'Artois, Basset, Brisset, Cogniard*, ses collaborateurs, que de lui.

Rochefort père était né en 1795, sous la *Terreur*. La destinée voulait qu'il mourût sous la *Commune*.

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. le comte de Maillé a été élu, samedi, président du 5^e bureau de la Chambre.

Le 2^e bureau a désigné M. Ambroise Joubert pour faire partie de la Commission d'initiative parlementaire, et le 10^e, M. Mayaud.

M. Chatelin a été choisi par le 8^e bureau pour le représenter dans la commission d'intérêt local et dans la commission relative à la modification du règlement de l'Assemblée.

M. Delavau fait partie, pour le 11^e bureau, de la commission relative aux congés.

Le 13^e bureau a désigné M. Merveilleux du Vignaux pour faire partie de la commission des pétitions.

Gardes Nationaux Mobiles ou Mobilisés Blessés.

M. le préfet de Maine-et-Loire vient d'adresser aux maires du département les circulaires suivantes :

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous une circulaire adressée le 5 juin courant par M. le ministre de la guerre aux généraux commandant les divisions et subdivisions militaires, afin de régler le plus tôt possible la position des militaires, *gardes mobiles et mobilisés* blessés dans la dernière guerre, en vous priant de lui donner la plus grande publicité possible.

La commission départementale se réunira à Angers le 1^{er} juillet prochain, à l'hôpital militaire, et elle statuera sur la position de ceux qui se présenteront à elle. Ces hommes devront préalablement avoir envoyé leurs titres à M. le général commandant la subdivision.

Agréé, etc.

« Versailles, le 5 juin 1871.

« Général, il importe de régler le plus tôt possible, la position d'un grand nombre de militaires de l'armée de ligne, ou de la garde mobile ou de citoyens ayant appartenu à la garde nationale mobilisée, auxquels leurs blessures donnent des droits, soit à une pension de retraite, soit à un congé de réforme avec ou sans gratification.

« En conséquence, j'ai décidé qu'il serait immédiatement passé des revues ayant pour objet la constatation des titres que ces militaires peuvent avoir, et que *des propositions*, soit pour la pension de retraite, soit pour la mise en réforme, avec ou sans gratification, suivant le cas, *me seraient adressées*, dans le plus bref délai, en faveur de ceux qui auraient été reconnus susceptibles d'être placés dans une de ces positions.

« Je vous prie de faire, en ce qui vous concerne, les dispositions nécessaires pour assurer la prompt exécution de cette décision.

« Recevez, général, etc.

« Le ministre de la guerre. »

CHEVAUX TOMBÉS, PENDANT LE GUERRE, ENTRE LES MAINS DES CULTIVATEURS.

Circulaire communiquée aux maires du département.

Versailles, le 9 juin 1871.

Messieurs, pendant la durée de la guerre, un certain nombre de chevaux, provenant de l'armée française et même de l'armée allemande, sont tombés entre les mains des cultivateurs.

La restitution de ces animaux aux différents corps de troupes à cheval auxquels ils ont appartenu, présenterait aujourd'hui de grandes difficultés. Elle pourrait motiver, d'ailleurs, de la part des détenteurs actuels, des demandes de remboursement des frais de nourriture, qui dépasseraient souvent la valeur des animaux.

Pour parer à ces difficultés, j'ai décidé, le 29 mai dernier, qu'à l'exception des chevaux attachés à l'attelage de voitures auxiliaires, tous ceux provenant, soit de l'armée française, soit de l'armée allemande, seront laissés à titre définitif à leurs détenteurs actuels, à la condition qu'ils déclareront par écrit renoncer à toute demande ultérieure de remboursement pour frais d'entretien et de nourriture, et à toute demande d'indemnité.

Quant aux chevaux provenant des voitures auxiliaires, ils seront restitués à leurs propriétaires, sur la demande de ces derniers, sous la réserve, toutefois, qu'ils rembourseront aux détenteurs actuels les frais d'entretien et de nourriture dont le montant sera réglé, de concert, par une commission nommée par le préfet et le fonctionnaire de l'intendance. Les chevaux qui ne seront pas réclamés resteront entre les mains des détenteurs.

Pour mettre la commission d'expertise à même de statuer sur les demandes relatives à cette dernière catégorie de chevaux, il sera préalablement établi, par les soins des compagnies de gendarmerie départementale, un état en trois expéditions conformes au modèle ci-joint, qui seront adressées : l'une au préfet, l'autre au fonctionnaire de l'intendance et la troisième au chef de légion de gendarmerie.

J'ai l'honneur de vous prier de prendre immédiatement les dispositions nécessaires pour assurer, chacun en ce qui vous concerne, l'exécution de ces dispositions.

Recevez, Messieurs, etc.

Le Ministre de la Guerre.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Paris, 27 juin, midi 15 m.

De nombreuses demandes ont été adressées déjà hier aux mairies pour l'emprunt.

Aujourd'hui, une grande affluence de souscripteurs se presse au Palais de l'Industrie et aux mairies, partout où les souscriptions sont reçues.

Un succès complet est assuré.

Le *Journal officiel* annonce que la revue aura lieu définitivement le 29 juin.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que l'emprunt est couvert.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

On sait que *l'Univers illustré*, qui, sous la pression des tristes événements que nous venons de traverser, avait dû cesser momentanément de paraître, a repris, à partir du 17 juin, le cours de sa publication hebdomadaire en 16 pages. Le numéro de rentrée, contenant de nombreuses et magnifiques gravures d'actualité, a obtenu un immense succès. Le numéro paru cette semaine ne le cède en rien au précédent. Tous les bois, exécutés d'une manière irréprochable, offrent le plus grand intérêt. Nous citerons surtout : Les portraits du prince de Joinville et du duc d'Annam; celui de M. Léon Say, préfet de la Seine; la réception des princes d'Orléans chez le chef du pouvoir exécutif; une grande et belle composition représentant le tableau saisissant des Ruines de Paris, les prisonniers communeux à Versailles et à Satory, scènes dessinées d'après nature par Cham, etc., etc. — Quant à la partie littéraire de *l'Univers illustré*, elle est à la hauteur de sa partie artistique et soutient largement la réputation de cette belle publication qui a mérité d'être appelée : *Le vrai Journal de la Famille*.

Abonnement, pour Paris et les départements : un an, 20 fr.; six mois, 10 fr.; trois mois, 5 fr. Administration : passage Colbert, 24.

En vente, chez Michel Lévy frères et à la Librairie-Nouvelle : UNE LETTRE SUR LES CHÔSES DU JOUR, par Alexandre Dumas fils. Prix 1 fr. (franco.)

MM. J. Stein et C^{ie}, banquiers à Paris, 40, passage Joffroy, ont l'honneur d'informer leurs clients et correspondants qu'ils ont repris, depuis le 1^{er} juin, leurs affaires interrompues par les événements de Paris. — Ils continuent, comme par le passé, les opérations de banque et de bourse, achat et vente de toutes valeurs, souscription à tous emprunts, vente, au comptant ou par à-compte, de toutes valeurs à lots françaises et étrangères, etc. — Paiement immédiat de tous coupons français et étrangers.

ERREUR A RECTIFIER.

Divers journaux ont publié que Viard, le membre de la Commune de Paris, était le même que M. Viard, l'inventeur du Chromo-duro-plane, 128, rue St Martin, à Paris. — C'est une erreur. M. VIARD, le fabricant de couleurs, est mort depuis 4 ans, et aucune confusion n'est par conséquent possible. Sa maison, si connue, est aujourd'hui gérée par M. A. GAUDIN, son successeur.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Jeudi 29 juin 1871.

Les Forfaits de Pipermans, comédie en un acte, de MM. Chivot et Daru.

Liline et Valentin, opérette en un acte, paroles de H. de la Guette, musique de Lecocq.

Le Camp des Bourgeoises, comédie en un acte, de Dumanoir.

Après le Bal, comédie en un acte, de M. Liraudin, Delacour et Choler.

Les bureaux ouvriront à 7 heures 1/2. — On commencera à 8 heures précises.

Prix des places ordinaires.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le jeudi 29 juin 1871, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, dans la maison où est décédé le sieur Fouquereau, en son vivant cordonnier à Saumur, carrefour Dacier, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession.

Il sera vendu :

Lits, couettes, matelas, couvertures, rideaux, draps, serviettes, effets, armoire, commode, buffet, pendule, glaces, tables, chaises, montres vitrées, batterie de cuisine, bouteilles vides et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Saumur, imprimerie de P. GODET.